

VIE MUNICIPALE

Recensement de la population

Naissances

Le 11 mars - **Evan** au foyer de Arnaud Sourderie et Audrey Marteau - 1 place du Ralliement.

Le 12 mars - **Samuel** au foyer de Mario Lourenço Da Silva et Catarina Pereira Dos Santos. - 1 rue des Écoles.

Le 29 mars - **Léo** au foyer de Jérémy Mabilais et Morgane Couvert - 29 Le Hameau du Bocage.

Décès

Le 08 mars - Geneviève Plassier - 86 ans - 11 La Maison Neuve.

Élections

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.

En fonction de l'avancée de la pandémie, des informations complémentaires vous seront communiquées prochainement concernant les horaires, le lieu...



Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale de votre commune déléguée, vous avez jusqu'au 7/05/2021 pour le faire afin de pouvoir voter aux prochaines élections départementales et régionales.

Pour information, les jeunes de 18 ans qui ont été recensés sur la commune sont inscrits automatiquement et recevront leur carte électorale prochainement.

Les personnes ayant changé de domicile à l'intérieur d'Orée-d'Anjou sont invitées à se présenter à l'accueil de la Mairie avec un justificatif de domicile, une pièce d'identité et un courrier indiquant qu'elles souhaitent faire leur changement d'adresse et de bureau d'élection ou en ligne sur : www.service-public.fr

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter votre mairie déléguée au 02 40 98 72 13.

Bruits de voisinage

Extrait de l'arrêté Préfectoral du 12/04/2018. Activités à caractère privé, article 16 : les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareil susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30 et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Carte d'identité et passeport - rendez-vous en ligne

La mairie déléguée du Fuilet est dorénavant équipée d'un dispositif de recueil pour la réalisation des cartes d'identité et passeport. Plus besoin de se déplacer dans une autre commune pour faire refaire son titre d'identité. Cela permet également de réduire les temps d'attentes pour l'obtention d'un rendez-vous.

Les premiers rendez-vous sont programmés à partir du 7 avril, vous pouvez dès à présent réserver votre créneau [via le site internet de la commune de Montrevault-sur-Èvre](http://www.montrevaultsurevre.fr) www.montrevaultsurevre.fr (à privilégier). Vous pouvez aussi téléphoner au 02 41 30 02 65.

Les mairies déléguées peuvent également vous aider dans la prise de rendez-vous.

Pour rappel, il est obligatoire pour tout nouveau titre quel que soit le motif.

Depuis le site internet de la commune, vous pourrez également faire la pré-demande en ligne pour préparer votre dossier.

À partir de l'été prochain, de nouvelles cartes d'identité seront délivrées plus petites (format carte bancaire), plus sécurisées, et aux normes européennes afin de réduire la fraude. Elles auront une durée de validité de 10 ans.

ADRESSE :

Mairie déléguée de Landemont
16 place de l'Eglise
Landemont
49270 ORÉE-D'ANJOU

CONTACT :

Tél : 02 40 98 72 13
E-mail : landemont@oreedanjou.fr
www.oreedanjou.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi et jeudi : 14h- 17h
Mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h15
Samedi : 9h- 12h

Dates des collectes

Collecte	Bourg	Écarts
Ordures ménagères	07/04/2021	13/04/2021
Ordures ménagères	20/04/2021	27/04/2021
Tri sélectif	13/04/2021	13/04/2021
Tri sélectif	27/04/2021	27/04/2021

Attestation de déplacement dérogatoire

Pour tout déplacement, il est obligatoire de se munir d'une attestation. Elle est indispensable pour toute sortie de votre domicile dans le cadre strict prévu par les pouvoirs publics. Vous trouverez ce formulaire dans les journaux ou à l'accueil de la Mairie.

VIE ASSOCIATIVE

Centre socioculturel Rives de Loire

SOS Transport : Vous souhaitez vous déplacer ? Un réseau de bénévoles est à votre disposition pour vous conduire à un rendez-vous, à la gare, aux courses ou à la pharmacie, rendre visite à un proche... Vous possédez un véhicule, vous êtes disponible et vous souhaitez aider les autres : rejoignez le réseau de chauffeurs bénévoles.

Centre Socioculturel Rives de Loires.

20 rue JFA Chenouard – Drain-49270 Orée-d'Anjou
02 40 98 26 76.

Les Amis de La Divatte

Ouverture de la pêche le samedi 1^{er} mai à 7h. Comme d'habitude l'ouverture se fait avec 2 lignes seulement. Contenu de la crise sanitaire, l'assemblée générale ne pourra pas avoir lieu comme prévu.

Les cartes de pêche seront vendues à l'étang le 1^{er} mai au matin. Une distanciation de 5 m doit être respectée entre deux pêcheurs. La carte de pêche est de 20 € l'année et 6 € la journée. Comme les années précédentes le mois de mai est réservé aux propriétaires de la carte sociétaire et à l'année. Le nombre de prises reste inchangé.

En ce qui concerne le concours de pêche début juin nous aviserais suivant l'évolution de la crise.

VIE LOCALE

La Poste

Le centre tri de Saint-Laurent-des-Autels est ouvert pour : envoi, distribution de courrier ou de colis, du lundi au vendredi de 8h45 à 11h15 et de 14h30 à 17h15. Le samedi de 8h45 à 10h.

Enedis

De faux agents Enedis réalisent des opérations de démarchage frauduleux sur la commune. Ces faux agents demandent un numéro spécifique figurant sur vos factures d'électricité puis évoquent les compteurs Linky. Par sécurité ne pas communiquer ce numéro en question.

Covid 19

Vous trouverez ci-dessous de nouvelles précisions apportées par l'ARS sur les publics cibles, le centre de vaccination du Pin-en-Mauges accueille désormais :

- les personnes âgées de plus de 70 ans,
- les personnes à très haut risque de forme grave ([suivant la liste des pathologies établie par le ministère de la Santé](#)),
- les personnes de 50 à 54 ans présentant des comorbidités ([suivant la liste des pathologies établie par le ministère de la Santé](#)),
- les professionnels de santé.

Les personnes âgées de 55 à 69 ans présentant des comorbidités peuvent bénéficier de la vaccination (Astra Zeneca) par leur médecin traitant ou en pharmacie.

Au besoin, voici le lien vers l'actu du site du Ministère des Solidarités et de la Santé où vous pouvez notamment retrouver toutes les informations :

<https://solidarites-sante.gouv.fr>

